

MAI  
JUIN  
2023

N° 48

La vie de notre commune



# Marco Lis Moi

Informations municipales et administratives

## EAU CONTACT

Bièvre Isère Communauté

04 74 20 86 73

Urgences :

04 74 20 86 78

Des informations en  
temps réel sur des  
événements en cours ?

**Ayez le réflexe**

**PanneauPocket !**

**(disponible sur mobile,  
tablette, PC)**

Des informations à  
transmettre, utiliser ce  
support de communication  
**com.marcollin@gmail.com**

## Horaire d'ouverture du secrétariat de mairie :

Vendredi : 14h00 à 17h00

Téléphone : 04 74 84 64 78

Adresse mail :

*mairie.marcollin@wanadoo.fr*

www.marcollin.fr

## FLASH !!!

## FLASH !!!

La commune de Marcollin recherche deux personnes **bénévoles** pour la commission de contrôle de la liste électorale ainsi que deux correspondants forêt, interlocuteurs privilégiés de la commune et de la Charte Forestière sur toutes les questions liées à la forêt et à la filière bois. Si vous êtes intéressé et pour plus d'information, merci de contacter la mairie.



## URBANISME

Vous avez des doutes ou des travaux non recensés dans le visuel :  
« **Quelles autorisations, pour quels travaux ?** » (voir feuille libre)  
Contacter la mairie pour savoir quel type de demande correspond à vos travaux.  
Vous pouvez soumettre vos demandes d'autorisation en ligne sur [www.marcollin.fr/urbanisme](http://www.marcollin.fr/urbanisme) ou par formulaire papier disponible en mairie.



L'appartement communal, situé au 37 route de Viriville, est disponible à la location.

De type T3 (environ 65 m<sup>2</sup>), il est situé au 1<sup>er</sup> étage au-dessus de la mairie.

Le loyer mensuel est de 433,70€ auquel s'ajoute une provision sur charge de 48,10€.

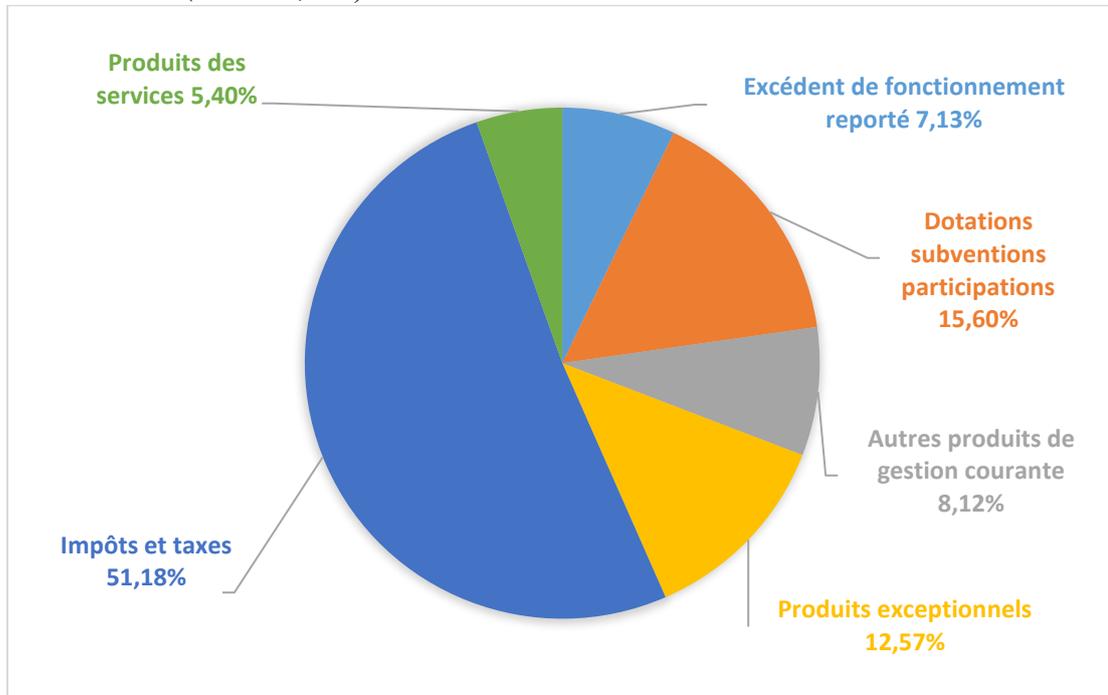
Si vous êtes intéressé et pour plus de renseignement, merci de contacter la mairie.

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

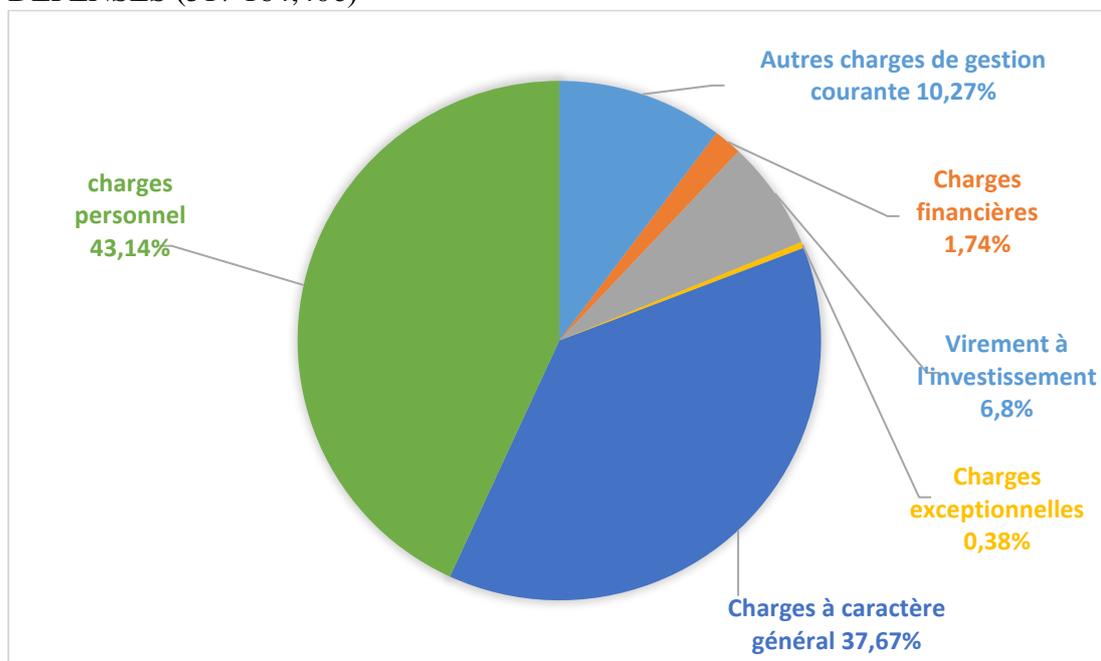
Le budget est composé de deux sections :

Le **fonctionnement** qui représente les charges courantes indispensables à l'activité et le bon déroulement des services de Marcollin.

RECETTES (517 164,40€)



DEPENSES (517 164,40€)

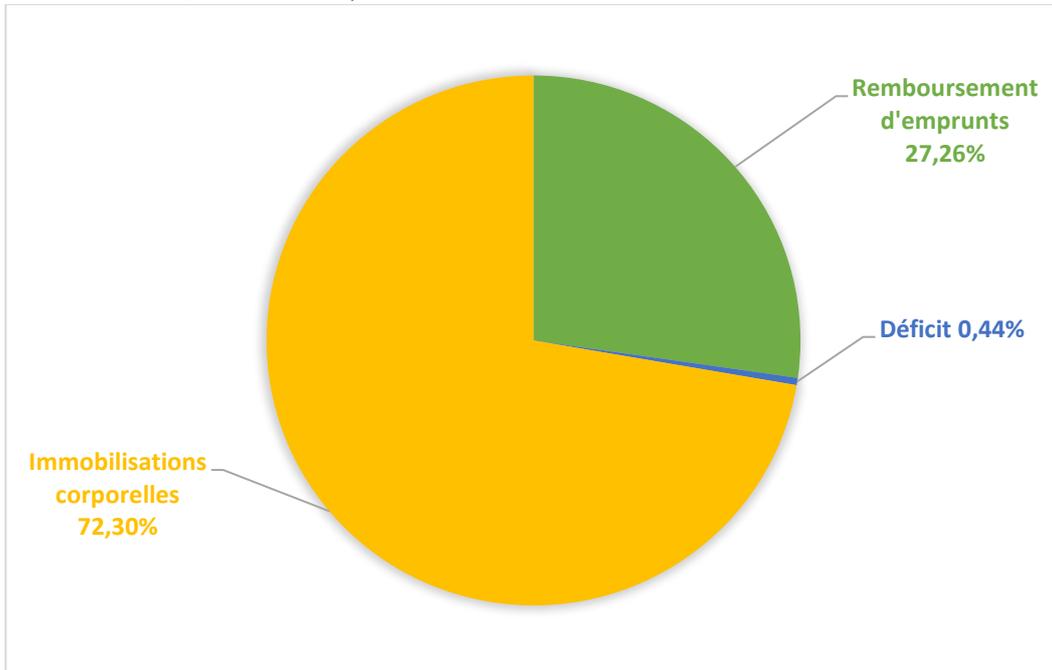


Malgré l'augmentation des matières premières de l'énergie et des charges en général, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts. Ils restent inchangés par rapport à 2022. Si une hausse apparaît sur vos avis de foncier bâti (TFB) et non-bâti (TFNB), elle sera due à l'augmentation des bases d'imposition 2023 (+7%). Pour rappel, cette hausse était de 5% en 2022. Gestion rigoureuse des finances et maîtrise des dépenses seront encore de mise en 2023.

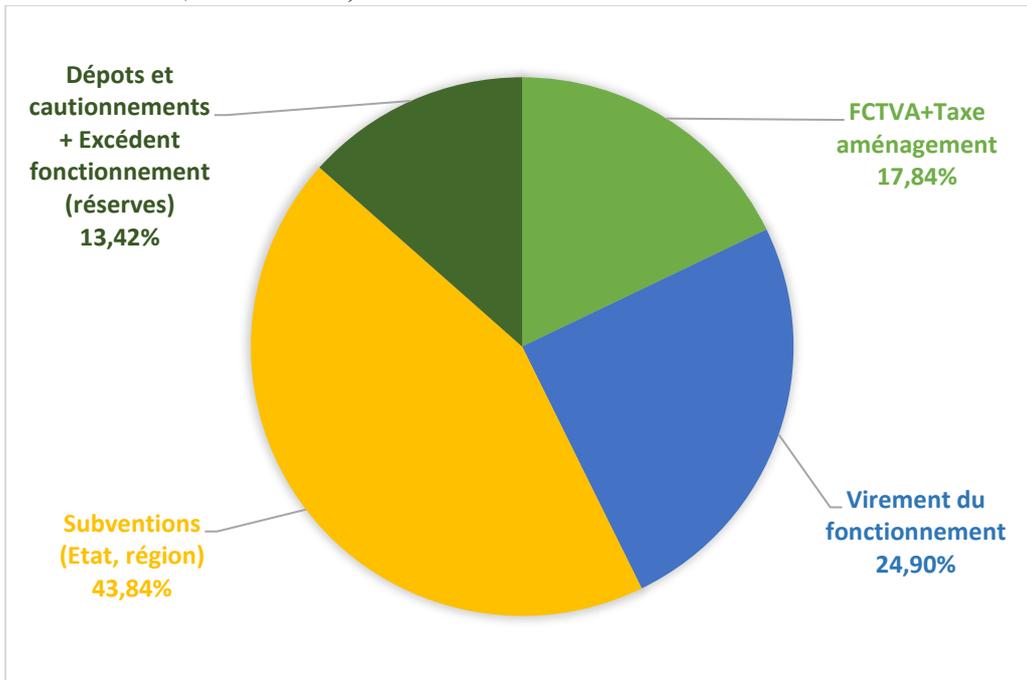
F  
O  
N  
C  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

L'**investissement** qui représente les travaux d'aménagement, de construction ou de réhabilitation.

## DEPENSES (141 225,84€)



## RECETTES (141 225,84€)



L'exercice 2022 a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 54 824,84 € qui sera affecté à l'investissement 2023 afin d'augmenter les recettes pour achever les travaux en cours, limiter le recours à l'emprunt et envisager d'autres projets sur la commune.

I  
N  
V  
E  
S  
T  
I  
S  
S  
E  
M  
E  
N  
T

## MODIFICATION DE CIRCULATION

Pour la sécurité de tous, pendant la durée de la Vogue, la circulation au cœur du village va être modifiée.

Le stationnement et la circulation seront interdits sur la place de la mairie, de l'église, de la salle des fêtes, sur le chemin de l'Orme, de la RD 130A à l'intersection de la rue du Fromental :

**du 20 juin à compter de 7h00 jusqu'au 27 juin 2023 à 20h00.**

(ci-dessous le plan de circulation mis en place)



## RAPPEL : INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE 2023



L'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre (ou vos) enfant(s) pour la rentrée 2023 est ouverte. Lors de votre passage à la mairie, merci de vous munir de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, du carnet de vaccinations de votre enfant, les coordonnées des deux parents et une photo d'identité de l'enfant avec sa date de naissance au verso.





L'association ADMR Marcollin Beaufort-Lentioil recrute pour ses remplacements d'été

**Aide à domicile à temps partiel**

- Contrat de travail : CDD
  - Durée du travail contractuelle : 96h à 104h/mois
  - Interventions en horaires décalés + quelques week-ends et quelques jours fériés
  - Qualification et rémunération conventionnelle de la branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile (suivant diplôme et ancienneté)
- Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) à : [adrmaco@fed38.admr.org](mailto:adrmaco@fed38.admr.org)  
 Contact téléphonique : 04 74 20 91 49 (n'hésitez pas à laisser votre message)



**FORMAFOOT BIEVRE-VALLOIRE**

La saison est terminée pour toutes les équipes à 11. Il ne reste plus qu'une journée pour les petites catégories. Le bilan est correct dans l'ensemble malgré des effectifs un peu juste dans certaines catégories (blessés, absences...).

À noter le bon parcours des féminines à 8 en D1 (en entente avec Brézins) et qui terminent 2<sup>ème</sup> de la poule. Les Seniors1 finissent 8<sup>ème</sup> de D1 et descendent en D2 (en cause la refonte des catégories et un effectif limité). Les Seniors2 finissent 2<sup>ème</sup> et ratent la montée à cause des 2 défaites contre le 1<sup>er</sup>.

Satisfaction : l'équipe finit meilleure défense et 2<sup>ème</sup> attaque de la poule. Les U17 (en entente avec Brézins) terminent 5<sup>ème</sup> et continuent leur apprentissage. Les U15 terminent 2<sup>ème</sup> de leur poule et l'équipe à 8 est 4<sup>ème</sup> pour l'instant avec un dernier match à jouer.

Mention très bien pour le groupement des U15 à 8 féminines qui terminent 1<sup>ère</sup> de D2 avec simplement 5 buts encaissés en 11 rencontres. Les U13 finissent 2<sup>ème</sup> de D3 et pourront jouer les barrages la saison prochaine pour l'accession à la D2. Le foot d'animation a continué son apprentissage du jeu.

Manifestations à venir :

- Jambon-patates : samedi 10 juin à Viriville
- Assemblée Générale : vendredi 23 juin à 19h au club house à Viriville..
- Inauguration du stade « Roland Thibaud » : vendredi 30 juin à 18h au stade de Viriville.
- concours de pétanque : samedi 12 Août au stade de Saint Barthélémy
- Jeanne Sappey : du samedi 19 au mercredi 23 Août à Viriville
- Vide-greniers : dimanche 10 septembre à la salle des fêtes de Saint Barthélémy.

Reprise des entraînements dans le courant du mois d'Août suivant les catégories (infos à venir).

À noter le regroupement avec le club de Brézins dans toutes les catégories sauf Seniors masculin et donc des entraînements répartis sur les 2 clubs.

Le club vous remercie par avance de participer à ses différentes manifestations et vous souhaite un bon été ensoleillé.



**NOUVEAU**



**L'Association « Joie et Bonne Humeur »**

(nouvelle association sur Marcollin)

Vous convie à un repas champêtre et festif le :

**Samedi 17 juin 2023**

À l'étang de Champier (étang privé)

Au menu :

- Apéro, amuses bouche, vin rouge et rosé
- Entrées variées, plats chauds (porcelet à la broche, rôti au feu de bois) avec accompagnements,
- Fromages, desserts

Outre le repas : pêche possible (apporter son matériel), jeux de boule, jeux de carte, balade dans l'environnement, ...

**Participation** : 19€ par adulte, 8€ par enfant (moins de 15 ans)

Contacts et inscriptions :

06 38 10 08 27 - [associationjoieetbonnehumeur@gmail.com](mailto:associationjoieetbonnehumeur@gmail.com)

*Un co-voiturage sera organisé au départ de Marcollin à 10h30 ou un plan d'accès vous sera transmis après inscription.*



**« Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) » Marcollin-Beaufort-Lentiol :**

Mardi : 15h - 18h

Vendredi : 8h - 11h



04.74.20.91.49

**MANIFESTATIONS DE NOS ASSOCIATIONS 2023**

**Samedi 17 juin** : **Sou des écoles Marcollin/Lentiol** spectacle, divertissement et repas paëlla sur place et à emporter à la salle des fêtes de Lentiol

**Vendredi 23, samedi 24, dimanche 25 juin** : **Conscrits (CALM)** vogue annuelle avec fête foraine, bal en nocturne et feu d'artifice

**Samedi 26, dimanche 27 août** : **Les Chatouilleurs d'Anges** la Faranvole 26<sup>ème</sup> édition

**Samedi 2, dimanche 3 septembre** : **Auto Cross** compétition

**Dimanche 24 septembre** : **Bibliothèque de Lentiol** marché

**Dimanche 22 octobre** : **Fit'Gym & Sport** moules/frites à la salle des fêtes de Marcollin

**Si vous désirez faire paraître la naissance de votre enfant ou votre union, merci de contacter la mairie.**



Le 3 juin 2023, Mr Alexis BAIN et Mme Sandra MANGIN, domiciliés 181 route de Beaufort, se sont unis. Tous nos vœux de bonheur aux mariés.



Le 20 avril 2023, Mr Paul ARGOUD, Chemin de la Joudière, est décédé à l'âge de 88 ans. Sincères condoléances à sa famille.



**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 22 JUIN 2023 à 20h30**

# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

## GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :  
**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET  
CHANGEMENT DE MENUISERIES  
EXTÉRIEURES : **DP**

## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL  
**DP**

## CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE,  
CLÔTURE  
**DP**

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

## DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.